

# UNE POLITIQUE INSENSÉE

# UNE SITUATION SCANDALEUSE

## 192 postes aux concours en 2009 pour 800 postes vacants !

- >>> *Les créations de postes n'ont jamais été à la hauteur des besoins.*
- >>> *Le nombre de postes au concours est inférieur au nombre de départs en retraite.*
- >>> *On continue à supprimer des postes en profitant des départs en retraite.*
- >>> *Certains établissements n'ont pas de documentaliste.*

## IMAGE DÉVALORISÉE DU MÉTIER

Les certifiés de documentation relèvent toujours d'un décret de 1980 qui ne tire pas les conséquences du Capes de documentation créé en 1989, d'où des disparités de rémunération choquantes et la non prise en compte des évolutions de la profession.

- >>> **Faute d'une gestion des ressources humaines** et de réflexion créant de vraies perspectives de mobilité pour les personnels de l'Education nationale, c'est au CDI que l'on affecte les professeurs en reconversion, en réadaptation ou en surnombre, même si leur profil ou leur motivation ne les y disposent pas.
- >>> Quand ces collègues ont le profil et le souhait de se former, les stages proposés sont insuffisants en nombre d'heures, en contenu, et sans suivi.

## CONDITIONS DE TRAVAIL DIFFICILES

Le rôle de l'enseignant/e documentaliste étant méconnu, la spécificité du CDI l'est aussi. Le CDI est encore trop souvent utilisé comme un lieu de simple gestion des flux d'élèves : une salle de permanence améliorée.

- >>> **Une sous-estimation des tâches à remplir** (les inspecteurs et inspectrices Vie scolaire ne sont pas issus des rangs des certifiés de documentation) **jointe à l'insuffisance de postes** rend leur exécution problématique.

## DU MALAISE À LA COLÈRE

Si l'inspection générale déclare que le CDI est le cœur de l'établissement, si Richard Descoings y voit le poumon de l'établissement, le décalage entre l'affichage et la réalité est insupportable.

# [mobilisation] SYNDICALE]



## CE QUE DÉFEND LE SGEN - CFDT POUR LES ENSEIGNANTS DOCUMENTALISTES

**La diversité des fonctions** : enseignant - gestionnaire - médiateur - partenaire

**La création des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement du CDI :**

- une augmentation des postes aux concours de documentaliste ;
- un/e documentaliste dans tous les établissements et un/e supplémentaire en fonction du nombre d'élèves et des spécificités des établissements ( internats, locaux, amplitude d'ouverture nécessaire, priorités académiques... ) ;
- des assistants/secrétaires de documentation, cadre B type SASU au lieu d'emplois précaires sans perspective d'embauche ;

**Une véritable formation au métier** pour les enseignants en reconversion volontaire en documentation.

**Une augmentation des stages de formation** en nombre, durée et qualité.

**Une amélioration des conditions de recrutement et de travail des contractuels.**

**Un contingent spécial pour le passage au grade d'agrégé-e** par liste d'aptitude pour une évolution ou une mobilité de carrière.

**Une redéfinition et une revalorisation du métier enseignant** mettant fin à l'iniquité actuelle de rémunération des heures supplémentaires.

### DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ

**La mise en place d'une évaluation-conseil** des établissements et des équipes pédagogiques par des personnels compétents et une promotion équitable des documentalistes par rapport aux autres enseignants.

**Une politique cohérente de la formation à la maîtrise de l'information** du primaire (BCD) au secondaire (CDI) et jusqu'à l'Université (BU).

**L'intégration d'un curriculum information/documentation** dans le cursus des élèves par le travail collaboratif des enseignants dans le cadre d'un Bzi repensé.

## LES ACTIONS DU SGEN-CFDT pour défendre ces REVENDICATIONS

### AU NIVEAU NATIONAL

- >>> sensibilisation de la communauté éducative et des médias : courriers, tracts ;
- >>> interpellation des responsables : inspection Vie scolaire, DGESCO, cabinet du ministre et Luc Chatel lors des audiences accordées au Sgen-CFDT ;

### AU NIVEAU LOCAL

- >>> audiences dans les rectorats ;
- >>> pétitions ;
- >>> conférences de presse.

Pour adhérer en ligne [www.sgen.cfdt.fr](http://www.sgen.cfdt.fr)